Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902977-20251219-2025_43-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Référence
2025-43

Objet de la délibération
CONVENTION SDEF POUR TRAVAUX ECLAIRAGE RUE DES BRUYERES ET RUE DE LA FONTAINE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	14

Date de la convocation
12 décembre 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme CAUDAN Monique, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FLATRES Pascal, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, Mme PRAT Cathy, M. QUENTEL Jean-Claude.

Absents et excusés :
M. BRISHOUAL Sébastien
Mme LE ROUX Solène, ayant donné procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. PENSEC Ludovic, ayant donné procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. FLATRES Pascal.

Objet de la délibération : CONVENTION AVEC LE SDEF POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIQUE RUE DES BRUYERES ET RUE DE LA FONTAINE

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, explique que dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants :

- Eclairage public – Rénovation point lumineux – Rue des Bruyères Ouv 283
- Eclairage public – Rénovation point lumineux – Rue de la Fontaine Ouv 290

Une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de TRÉMÉVEN afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902977-20251219-2025_43-DE

émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à 1 400 € HT pour les deux opérations, dont 700 € à la charge de la Commune. Elle se répartit de la façon suivante :

RUE DES BRUYERES :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi (déjà calculés dans le total)	
ECLAIRAGE PUBLIC - Rénovation de point(s) lumineux	700,00 €	840,00 €	50% HT dans la limite de 800€ HT/point lumin. Et 100% HT au-delà du plafond (1 point lumineux)	350,00 €	350,00 €	0,00 €	131
TOTAL	700,00 €	840,00 €		350,00 €	350,00 €		

RUE DE LA FONTAINE :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi (déjà calculés dans le total)	
ECLAIRAGE PUBLIC - Rénovation de point(s) lumineux	700,00 €	840,00 €	50% HT dans la limite de 800€ HT/point lumin. Et 100% HT au-delà du plafond (1 point lumineux)	350,00 €	350,00 €	0,00 €	131
TOTAL	700,00 €	840,00 €		350,00 €	350,00 €		

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux : Eclairage public – Rue des Bruyères (ouv 283) et Rue de la Fontaine (ouv 290) et le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 700.00 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les deux conventions financières conclues avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 19 décembre 2025

Le Maire,
Monique CAUDAN